

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNECTOIR
Le 19 avril 2011, Maison de la Lozère, à PARIS

31 adhérents sont présents ou ont remis un pouvoir.

Le Président ouvre la séance à 14h 20 remercie les membres présents et présente le bilan des activités 2010.

L'UNECTOIR a réuni son conseil d'administration 4 fois en 2010, et était représentée par Alain Daguiet et Roger Collet au sein de la Commission Paritaire Mixte et par Jean Louis Brizard et Sabine Brousse au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Proposé à l'assemblée, le compte rendu de l'AG 2009 est adopté en l'état.

Rapport moral du président :

Nous avons passé à nouveau le cap d'une année d'activité de notre syndicat, pendant laquelle les membres actifs du bureau se sont efforcés de donner le meilleur d'eux-mêmes, sans autre rétribution que la satisfaction du devoir accompli, du conseil donné, de la participation à l'évolution de notre convention collective.

Le temps passant, le constat reste le même : les salariés ne s'interrogent sur les négociations collectives et sur le droit du travail que lorsque leur cas personnel est dans la balance. Il faudrait alors réagir dans l'urgence, encaissant parfois le chèque de cotisation dans les huit jours, et surtout les sortir du pétrin dans lequel ils se trouvent.

Malgré ce désintérêt général croissant, lié à la culture française qui ne croit qu'à l'épreuve de force en matière de droits sociaux, les adhérents d'UNECTOIR ont toujours été représentés lors des réunions de la commission mixte paritaire nationale et de ses commissions thématiques sur : le statut des guides, la classification de la Convention collective, le compte épargne temps, l'interprétation de la CCN, ainsi qu'aux réunions de l'intersyndicale, en général le matin d'une commission nationale.

L'UNECTOIR a également réalisé une réunion décentralisée à Metz pour les régions Grand Est et Nord.

Notre mobilisation n'a donc pas faibli, nous avons signé plusieurs avenants à la CCN et continuerons à le faire en 2011.

Cependant, et c'est la dernière fois que je le dirai en tant que Président, le ciel de l'avenir est lourd. Notre représentativité est menacée, nous ne survivrons pas à Août 2013, date d'application de l'accord signé en août 2008, étant trop petit et non intégré à une centrale syndicale. Le bureau, son président et son trésorier, a pris contact avec un des syndicats représenté à la CMPN, le seul qui ait répondu à notre interrogation sur les futurs critères de représentativité et qui nous assure de conserver notre présence, non seulement à la Commission Paritaire des organismes de Tourisme, mais également au sein de leur bureau central et nous permettrait une représentation commune dans les élections des I.R.P.

Une proposition d'alliance vous est donc proposée lors de cette A.G ; une adaptation de nos statuts sera nécessaire, en attendant c'est à une adaptation de notre philosophie de totale indépendance que je vous invite, contraints que nous sommes par la conjoncture légale.

Rapport financier de l'exercice 2010

Le Trésorier, Roger Collet, présente les résultats comptables et budgétaires de l'exercice 2010 (documents ci-joints). Les charges de fonctionnement sont équilibrées par les recettes qui proviennent uniquement des adhésions.

Nous relevons le maintien du nombre de cotisations par rapport à 2009. Cependant, toutes les régions ne sont pas représentées, et le parrainage a très peu fonctionné cette année : seulement 2 adhésions en plus.

A l'issue de la présentation du bilan d'activités et du rapport financier, le Président demande à l'Assemblée de les adopter par un vote.

Les deux bilans sont adoptés à l'unanimité et l'assemblée générale donne quitus au trésorier.

La désignation du nouveau bureau

Conformément aux statuts, il n'y a pas lieu d'organiser des élections, la composition du nouveau conseil d'administration reste inchangée :

- Président : Alain Daguiet
- Vice – Président : Jean-Louis Brizard
- Trésorier : Roger Collet
- Secrétaire : Carole Achard
- Administrateurs : Sabine Brousse, Bruno Goval, Agnès Masson, Nathalie Sisteron, Sophie Maurand, Patrick Tresse.

Tarifs de cotisations

- Révisés en 2008, le taux et les montants de cotisations restent inchangés
- L'opération de parrainage est reconduite. Elle permet à un ancien adhérent de parrainer un ou plusieurs nouveaux adhérents. A ce titre, il peut bénéficier d'une réduction de 10% sur sa cotisation annuelle par nouvel adhérent et avec possibilité de cumul plafonné à 5 parrainages.
De son côté, le nouvel adhérent parrainé bénéficie lui aussi d'une réduction de 10% sur le montant de sa cotisation annuelle.

Dès à présent, l'appel des cotisations est possible.

Les orientations 2011

Les travaux ou les négociations concerneront :

- Les salaires : évolution pour 2011, augmentation de la valeur du point en rapport avec la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet.
- Le statut des guides : finalisation

- La grille de qualification : étude en cours avec une notion de technicité
- Egalité H/F : réfléchir à la mise en application
- Le Compte Epargne Temps : sa médiatisation
- La commission d'interprétation de la C.C.N.

Examen des dispositions légales relatives à la représentativité nationale et Projet de résolution :

Les nouvelles dispositions légales de la représentativité syndicale d'août 2008 impliquent d'obtenir aux élections professionnelles un % de voix pour les structures de + 10 salariés, et un % lors du scrutin régional pour les structures de -10 salariés, qui ne laissent guère à l'UNECTOURE l'espoir de voir maintenue sa représentativité à partir de 2013, en l'état actuel de son fonctionnement et de ses moyens de représentation dans la branche des organismes de tourisme.

Il est devenu impératif de trouver une alliance avec une centrale syndicale d'envergure nationale, qui permette à l'UNECTOURE de prolonger son action dans la branche et de ne pas perdre sa bonne notoriété et son esprit de dialogue, somme toute positif, avec les Fédérations d'employeurs (FNCRT, FNGF, FNOTSI, RN2D), et ce depuis plus de 20 ans.

Après réflexion des membres du bureau et des conversations avec des syndicats représentés à la Commission Mixte Paritaire Nationale, il apparaît l'alternative suivante :

- Aucune alliance n'est engagée. L'UNECTOURE est dissoute pour l'exercice 2013 au plus tard. Les adhérents prennent une décision individuelle de s'inscrire à tel ou tel syndicat et d'y trouver le bénéfice de ce que l'adhésion simple peut apporter.
- Une alliance avec une centrale syndicale est conclue. En sus des avantages individuels acquis par l'adhésion annuelle, l'UNECTOURE disposerait, par ce choix collectif, d'une représentation aux organes décisionnaires de cette centrale, d'une délégation aux négociations de branche (telle qu'aujourd'hui), de l'utilisation des moyens de communication propres à cette centrale (journal d'infos papier, site et blog internet...) et de l'alliance de fait aux élections des représentants du personnel dans les organismes locaux du tourisme.

Le point 1) ci-dessus trouverait son aboutissement lors d'une A.G. extraordinaire convoquée au plus tard au 1^{er} trimestre 2013.

Le point 2) fait l'objet d'une résolution pour laquelle l'avis des adhérents est sollicité lors de l'A.G. de l'UNECTOURE d'avril 2011.

Conséquences pratiques :

- En 2011, l'appel à cotisation à l'UNECTOURE se fait dans les conditions usuelles et selon les mêmes critères qu'en 2009/2010.
- Les adhérents UNECTOURE à jour de leur cotisation 2011 sont adhérents automatiques pour 2012 au SNEPAT/UNECTOURE/FO, sans modification tarifaire et sans appel à cotisation. Ils bénéficient, dès octobre 2011, des avantages attachés à leur adhésion syndicale.
- A partir de 2013, les adhérents 2011/12 cotisent à FO : cotisation unique (pour info : 117 €/an 2010).

Vote de la résolution :

Le Président propose que l'assemblée générale adopte le principe d'une alliance avec le SNEPAT-FO et mandate le bureau d'UNECTOIR pour engager les discussions permettant le transfert des adhérents d'UNECTOIR au sein du SNEPAT-FO au plus tard au 1^{er} janvier 2013.

Soumise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée à 16heures 45.

Paris le 19 avril 2011.

Le Président
Alain DAGUIER